

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 février 2024

Délibération N° 19/02/2024 03

**CONTRAT DE VILLE
« COEUR DE QUARTIER 2030 »
PROGRAMMATION 2024**

=====
L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 13 février 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Serge BRUNEAU
Mme Sandrine NOWAK
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
M. Lucas CHASSAGNE
Mme Laura OLENDER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY

Était absent :

M. Jean-Christophe CAMBIER est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville « Coeur de quartier 2030 », la commune a défini le projet de cohésion sociale du quartier Cévennes Chanteclair articulé autour des 4 axes (quartier apaisé, de plein emploi, de transition et émancipé) déterminés par l'état.

Sur la base des éléments de diagnostic social, les enjeux ont été identifiés pour le quartier :

- accompagnement des publics jeunes dans leurs parcours de vie : réussite scolaire, accès aux loisirs et à la culture, mobilité adaptée, prévention santé
- favoriser une parentalité épanouie et apaisée au cours des différentes étapes de l'enfance et de l'adolescence
- mettre en lumière les potentialités du quartier par la solidarité, l'entraide, l'action collective et participative

Un appel à projet a été lancé pour la programmation 2024 auquel la commune a répondu avec 2 projets d'action :

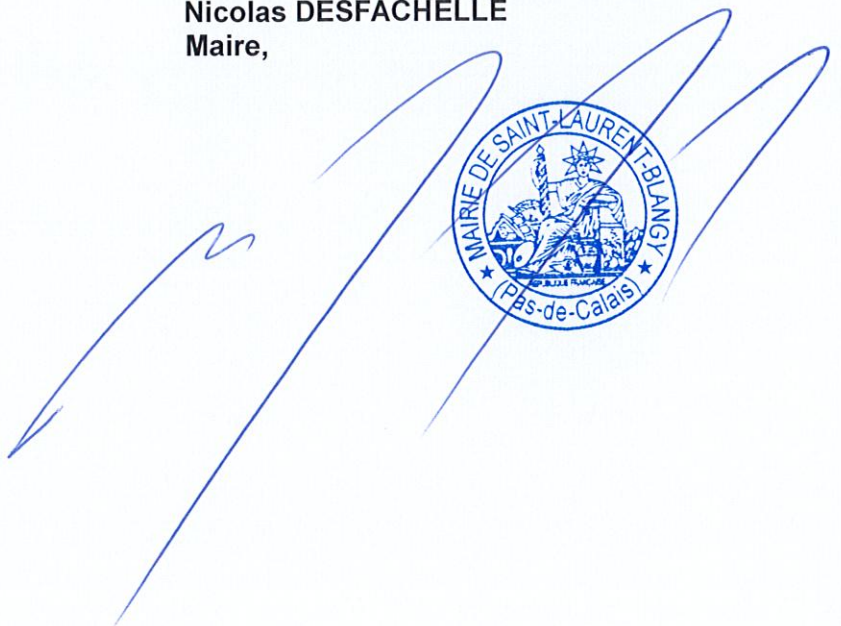
Action	Objectifs	Description	Budget
<p>Aller vers les jeunes du quartier Cèvennes Chanteclair</p>	<p>Accompagner les publics jeunes dans leur parcours de vie Développer des activités afin de rompre l'isolement Donner l'égalité d'accès au public féminin dans les activités</p>	<p>Se doter des moyens de mieux connaître les besoins du public jeune par la réalisation d'une analyse de terrain permettant également d'identifier les canaux de communication à favoriser</p> <p>Développer le contact avec la jeunesse autour des espaces de proximité et animer les espaces de pratique sportive dans le quartier</p>	<p>Dépenses = 12 350 € Recettes = - état politique ville = 5 000 € - commune = 7 350 €</p>
<p>Des habitantes et des habitants en mouvement ! De la littérature au développement personnel : créez la vie qui vous ressemble</p>	<p>Permettre aux habitants d'être acteurs de leur quartier et de leur vie grâce à la mise en place d'un salon littéraire dont ils sont initiateurs Permettre l'accès équitable aux loisirs et à la culture Encourager l'accès à la culture grâce à des actions dont les habitants sont parties prenantes Promouvoir la lecture publique à travers différentes formes d'expression Dynamiser des parcours de vie grâce à la littérature feel-good</p>	<p>Mise en place d'ateliers de pratique autour de la littérature dans les médiathèques de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas Mettre en place des rencontres avec des auteurs dans les 2 médiathèques Mettre en place un salon autour de la littérature feel-good Mettre en place des actions de promotion de la lecture publique et d'appropriation des équipements dans les 2 médiathèques</p>	<p>Dépenses = 52 000 € Recettes = - état politique ville = 20 000 € - Pas de Calais Habitat = 7 000 € - communes = 25 000 €</p>

Au nom du bureau municipal, il est demandé au conseil municipal

- d'adopter le principe de la mise en œuvre des actions décrites
- de solliciter les différents partenaires susceptibles de concourir au financement des projets
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières à la bonne exécution de ces actions »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 20 février 2024
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal of the Mayor of Saint-Laurent-Blangy.

